

Direction Secteur Développement Urbain
Libertés publiques et pouvoirs de police

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors
ARRÊTÉ MUNICIPAL
N°AR2024_052

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX D'UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC - DING FRING GIVORS

Le maire de Givors,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

Vu l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-09-30-003 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2020-09-30-002 du 30 septembre 2020 portant renouvellement de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,

Vu la demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 23 00039 déposée le 23 novembre 2023 par la société Le Relais 42 représentée par monsieur Stéphane JAMBON et relatifs à l'établissement DING FRING GIVORS, sis 20 rue de la Paix 69700 GIVORS,

Vu l'avis tacite favorable de la sous-commission départementale d'accessibilité en date du 9 janvier 2024, portant sur la demande d'autorisation,

Considérant que le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours du Rhône n'assure plus les missions non obligatoires relatives à la consultation des dossiers d'habitation, des établissements recevant du public (ERP) du 2^{ème} groupe sans locaux à sommeil (5^{ème} catégorie), à la délivrance des certificats de conformité pour ces mêmes dossiers, depuis le 1^{er} septembre 2002,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La demande d'autorisation de travaux n°AT 069 091 23 00039 déposée le 23 novembre 2023 par la société Le Relais 42 représentée par monsieur Stéphane JAMBON, est autorisée pour des travaux d'aménagement d'un magasin de vente de vêtements, relatifs aux règles d'accessibilité de l'établissement DING FRING GIVORS, classé en type M de la 5^{ème} catégorie et sis 20 rue de la Paix 69700 GIVORS.

Article 2 : Cette autorisation ne dispense pas les propriétaires et exploitants de leurs obligations vis-à-vis des dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

Les prescriptions types émises par le Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours relatives aux Établissements recevant du Public de 5^{ème} catégorie sans locaux à sommeil devront également être respectées.

Article 3 : Une fois les travaux réalisés, l'exploitant devra informer monsieur le Maire de leur achèvement. Le cas échéant, il fera établir les différents rapports de vérification et attestations prévus par les dispositions des règlements de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Rhône.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le Maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Cedex 03, ou déposé sur le site www.telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Nota Bene : Lorsque les travaux auront été réalisés et que l'établissement sera conforme, il appartiendra à son responsable de signifier à l'administration l'achèvement des actions prévues dans son AD'AP. Pour ce faire, il lui est conseillé d'avoir recours à l'outil en ligne: <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/attestation-achevement-erp>

Nota Bene : Un registre public d'accessibilité doit par ailleurs être ouvert et mis à disposition du public. Pour en savoir plus :

<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-urbanisme-construction-logement/Accessibilite/Accessibilite-des-Etablissements-Recevant-du-Public-ERP/Le-registre-public-d-accessibilite>

Le 1 février 2024,

Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :

Affiché ou notifié le :

REGLES RELATIVES A LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DANS LES ERP DE 5^{ème} CATEGORIE SANS LOCAUX A SOMMEIL

Au vu des éléments constitutifs du dossier transmis, il ressort que l'établissement est classé en 5^{ème} catégorie sans locaux à sommeil.

A ce titre, la délivrance du permis de construire ou de l'autorisation de travaux, en application de l'article R 123-14 du code de la construction et de l'habitation (C.C.H.) n'ont pas à être précédées de la consultation de la commission de sécurité.

Toutefois, en application du code de la construction et de l'habitation (R 123-3), les constructeurs, propriétaires et exploitants sont tenus, tant au moment de la construction qu'au cours de l'exploitation, de respecter les mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes. Ils devront particulièrement respecter les articles PE 1 à PE 27 de l'arrêté du 22 juin 1990 modifié relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie.

1) Textes de références réglementaires

- Code de l'urbanisme
- Code de la Construction et de l'Habitation
- Arrêté du 25 juin 1980 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public
- Arrêté du 22 juin 1990 relatif au règlement de sécurité dans les établissements recevant du public de 5^{ème} catégorie
- Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
- Arrêté préfectoral du 17 février 2017 portant règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie

2) Desserte et défense incendie des constructions soumises à permis de construire

les établissements doivent être facilement accessibles, de l'extérieur, aux services de secours et de lutte contre l'incendie. Si le plancher bas de l'étage le plus élevé est situé à plus de huit mètres du niveau d'accès des sapeurs-pompiers, l'établissement doit avoir une façade comportant des baies accessibles aux échelles aériennes (articles R 123-4 et PE 7) ;

les établissements doivent être isolés de tous bâtiments ou locaux, occupés par des tiers, par des murs et des planchers coupe feu de degré 1 heure ; les portes d'intercommunication peuvent être aménagées sous réserve d'être coupe-feu de degré 1/2 heure et munies de ferme portes (article PE 6) ;

la défense extérieure contre l'incendie doit être conforme à la grille de couverture établie au 1.4 du règlement départemental et métropolitain de défense extérieure contre l'incendie. Le règlement est disponible en téléchargement gratuit en suivant le lien ci après - <http://www.sdmis.fr/documentation.html> -

* Consulter, en cas de difficulté, le service départemental-métropolitain d'incendie et de secours :

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

Groupelement prévention des risques (GPREV)

17 rue Rabelais

69421 LYON CEDEX 03 - Fax : 04 72 60 59 67

gprev@sdmis.fr

3) Prescriptions à rappeler systématiquement lors de toute réponse à un dossier d'aménagement

les voies en impasse supérieures à 60 m de long doivent être aménagées dans leur partie terminale, de manière à permettre le retournement du véhicule de lutte contre l'incendie ;

les adresses des constructions doivent correspondre à celles relatives à l'accès des secours. A ce titre, la numérotation doit être visible depuis la voie publique ou privée, pour faciliter l'intervention des services de secours.

4) Procédure à suivre en matière de ressources hydrauliques

Le service hydraulique du SDIS doit être systématiquement informé de l'implantation des points d'eau incendie ainsi que de la réception des éventuelles colonnes sèches pour la mise à jour des plans de secours.

S'adresser au: Service départemental-métropolitain d'incendie et de secours

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

Bureau défense extérieure contre l'incendie (BDECI)

17 rue Rabelais

69421 LYON CEDEX 03- Fax : 04 72 60 50 77

bjborg@sdmis.fr

Envoyé en préfecture le 13/02/2024

Reçu en préfecture le 13/02/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240201-AR2024_052-AR

S²LOW



**Direction départementale
des territoires**

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

**sous commission départementale d'accessibilité (SCDA)
dossiers dont l'avis de la SCDA est réputé favorable
à la date du mardi 9 janvier 2024**

Ville de Givors

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESRIPTIF DU PROJET
/ILLE	AT 069 019 23 0 0025 PC 069 019 23 0 0033	Maison Bien Être et Santé / 109 rue du Sou	Construction neuve et création d'un bâtiment à usage profession libérale
SIEU	AT 069 271 23 0 0011	Au Bien Être / 2 avenue des Eglantines	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité et d'aménagement d'un salon de thé avec changement d'enseigne
AS	AT 069 273 23 0 0006	Groupe scolaire Marie Curie / 2,4,6 rue Marie Curie	Travaux d'aménagement et rénovation énergétique du groupe scolaire
ES CHARPIEU	AT 069 275 23 0 0046	Agence Hydrallians / 9 rue Vaucanson	Création de volumes, travaux d'aménagement et réaménagement au RDC de l'agence avec l'agrandissement de la surface de vente et la création d'une seconde entrée principale de l'agence en lieu et place de l'ancienne zone de livraison façade Sud (DD)



Faire suivre par : François PRIEUX / Sarah DEBRABANT

Service Bâtiment et accessibilité / Unité accessibilité

Tél : 04 78 62 54 30

Courriel : ddtr-s2d-acc@rhone.gouv.fr

165, rue Garibaldi, CS 33 862, 69 401 Lyon cedex 03

COMMUNE	No d'AUTORISATION	ETABLISSEMENT/ ADRESSE	DESRIPTIF DU PROJET
MARTIN	AT 069 076 23 0 0002	ODYNEO FAM ETANG CARET / 89 route de Dardilly	Travaux d'aménagement de salle commune dans les anciennes cuisines de l'établissement au RDC
GIVORS	AT 069 091 23 G 0039	Ding fring Givors / 20 rue de la Paix	Travaux d'aménagement d'un magasin de vente de vêtements
LYON	AT 069 123 23 3 0680	IPSSI / 10 rue des Cuirassiers	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité avec dérogation (DD)
LYON	AT 069 123 23 3 0691	Normal / 17 rue du Docteur Bouchut	Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité et travaux d'aménagement d'une boutique "Normal" dans un local existant au sein du CC de la Part Dieu (DD)
LYON	AT 069 123 23 P 0076	Local d'écoute / 6 place Bellecour (Station Métro accès Nord)	Création de volumes et réaménagement de locaux vacants (ancienne agence TCL Bellecour) en un local associatif d'écoute
MEYZIEU	AT 069 282 23 0 0037	Espace PAPILLONS / 28 chemin de Pommier	Travaux d'aménagement et de réaménagement d'un ancien local de centre social (DD)
MEYZIEU	AT 069 282 23 0 0025	Crèche / 17 rue de la Gare	Création de volumes, travaux d'aménagement d'une crèche au RDC d'un bâtiment existant de 5 niveaux (DD)
MEYZIEU	AT 069 282 23 0 0036	Local associatif Cyclopoie / 29 rue Jean Jaurès	Travaux d'aménagement (DD)
OULLINS	AT 069 149 23 A 0021* PC 069 149 23 0 0022	Ecole Marie Curie / 12 boulevard de l'Europe	Construction neuve et projet d'extension en RDC permettant la création d'un restaurant scolaire sur le site du groupe scolaire avec terrasse accessible au Nord du bâtiment de l'école primaire (AVIS'AU L5W-0WJ-P3K)
OULLINS	AT 069 149 23 A 0020* PC 069 149 22 0 0035 M1	École et Collège Notre Dame du Bon Conseil / 23 rue de la Camille	Extension du groupe scolaire, réduction de la surface de l'extension dans le cadre du permis de construire
RILLIEUX LA PAPE	AT 069 286 23 0 0025	Cabinet médical / 4891 route de Strasbourg	Création de volumes
RILLIEUX LA PAPE	AT 069 286 23 0 0026	BUFFET / 25 rue Jules Michellet	Création de volumes, travaux d'aménagement et de transformation d'un local commercial en restaurant
RILLIEUX LA PAPE	AT 069 286 23 0 0027	CMSI Lyon Nord / 555 chemin du Bois	Création de volumes et modification de la façade
SAINT BONNET DE MURE	AT 069 287 23 0 0014	Centrakor Stores / 153 route Nationale 6	Travaux d'aménagement et de réaménagement intérieur du mobilier de rayonnage du magasin de vente

